



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 65530

Texte de la question

M Maurice Briand signale à M le ministre des postes et télécommunications l'amertume des retraites des PTT qui ont le sentiment d'avoir été écartés du volet social accompagnant la loi no 90-568 du 2 juillet 1990. Il semblerait, en effet, que, contrairement aux personnels actifs, de nombreux retraités n'ont pas bénéficié des mesures de reclassement intervenues au 1er juillet 1992. Aussi, il lui demande les dispositions qu'il entend prendre afin de répondre aux légitimes inquiétudes de ceux qui ont contribué au développement de La Poste et de France-Télécom.

Texte de la réponse

Reponse. - La liquidation des pensions des fonctionnaires de La Poste et de France Telecom relève du régime général des retraites de la fonction publique. Dans ce cadre, les opérations de révision des pensions des retraités concernées par une procédure de péréquation ne peuvent commencer que lorsque les décrets statutaires correspondant aux grades des différentes catégories de bénéficiaires ont été publiés au Journal officiel. En ce qui concerne la deuxième phase du reclassement des fonctionnaires de La Poste et de France Telecom, qui prend effet le 1er juillet 1992, ces décrets ont été publiés le 8 septembre 1992 et les arrêtés indiciaires correspondants le 24 septembre. Le service des pensions du ministère du budget, qui est responsable de la liquidation et de la révision des pensions de l'ensemble des fonctionnaires, estime que 160 000 retraités environ sont concernés par ces mesures. Aussi, en raison du nombre très important de dossiers à réviser et de la complexité du travail de révision, il n'est pas possible de donner d'ores et déjà un calendrier précis des opérations de mise en paiement. Toutes les mesures ayant été prises pour que les premières mises en paiement interviennent dans les meilleurs délais possibles, celles-ci devraient être effectuées dans le courant du premier trimestre de 1993.

Données clés

Auteur : [M. Briand Maurice](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65530

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : postes et télécommunications

Ministère attributaire : postes et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5615